

# Dossier de presse

MARDI 19 JUIN  
2018

## UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LE CH DE ROMORANTIN DANS LE DOMAINE DES SPÉCIALITÉS MÉDICALES, CHIRURGICALES ET DANS LE DOMAINE BIOMÉDICAL

### CONTACT PRESSE :

► Clément Helluin, responsable communication et culture  
Centre Hospitalier - Mail Pierre Charlot - 41 016 Blois cedex  
Tél. : 02 54 55 66 86 - E-mail : [communication@ch-blois.fr](mailto:communication@ch-blois.fr)

## ENSEMBLE POUR MIEUX PRENDRE SOIN

« Ensemble pour mieux prendre soin » est l'ambition partagée collectivement par tous les acteurs du GHT Santé 41.

Afin de développer une offre de soins spécialisée publique, graduée, et adaptée aux besoins des patients, aux différentes pathologies, aux compétences et expertises existantes, les Centres Hospitaliers Simone Veil de Blois et de Romorantin-Lanthenay s'engagent dans un partenariat pour développer les consultations avancées et la chirurgie ambulatoire au Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay.

## LE DÉVELOPPEMENT DE L'AMBULATOIRE, UNE PRIORITÉ DU PROJET HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du Projet Hospitalier de Territoire qui fait du **développement de l'ambulatoire** une des priorités du GHT Santé 41.

Le projet hospitalier de territoire est le fruit d'un important travail collectif et participatif. Son ambition principale est d'**améliorer les parcours de santé entre nos établissements, dans une logique graduée et complémentaire**.

Cette stratégie publique de territoire permet de **conforter et améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge des patients, des résidents et de leur entourage**. Elle permet aussi de valoriser le travail des professionnels du territoire.

## DES PRATICIENS DU CHB AU CHEVET DES PATIENTS DU CHRL

Par cette convention, le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois s'engage à **assurer des consultations avancées, des activités endoscopiques et des activités de chirurgie ambulatoire au sein du Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay**.

Les praticiens du CHB seront présents dès septembre 2018, dans les locaux du Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay.

Les consultations assurées par les praticiens du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois auront lieu sur rendez-vous ; ceux-ci seront pris par le secrétariat des consultations externes du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay, avec demande de courrier du médecin traitant lors de la venue en consultation la première fois.

# DES CONSULTATIONS AVANCÉES SPÉCIALISÉES

Cette convention vise à organiser la mise en place des consultations avancées dans les spécialités suivantes :

## > **une CONSULTATION AVANCEE ET DE PRISE EN CHARGE CHIRURGICALE EN UROLOGIE**

A raison d'une demi-journée tous les 15 jours à partir de septembre 2018, pour tendre vers une demi-journée par semaine à partir de juin 2019, elle est mise en place dans les locaux du Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay.

La chirurgie complexe sera programmée sur le site du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, tandis que la chirurgie urologique non complexe sera programmée sur le site du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay.

## > **Une CONSULTATION AVANCEE D'HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE ET DE L'ACTIVITE D'ENDOSCOPIE DIGESTIVE**

Deux praticiens du Centre hospitalier Simone Veil de Blois s'engagent à assurer une activité endoscopique au sein du Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay. Elle aura lieu sur rendez-vous, soit au bloc opératoire, soit au plateau d'endoscopie.

La chirurgie sera programmée si possible sur le site du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay. Le patient est alors adressé à l'un des chirurgiens viscéral du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay. Selon indication opératoire, la chirurgie pourra être programmée sur le site du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

## > **une CONSULTATION AVANCEE D'ORL ET DE CHIRURGIE CERVICO-FACIALE**

En octobre 2018, une plage de consultations sera ouverte par semaine (une demi-journée), au sein du Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay. A partir d'avril 2019, deux plages de consultations par semaine, soit deux demi-journées) seront proposées. En septembre 2019, une plage de consultations par semaine (une demi-journée) et une plage de bloc opératoire pour la chirurgie ambulatoire verront le jour.

*Cette convention participe concrètement à la mise en oeuvre des objectifs fondamentaux du Groupement Hospitalier de Territoire Santé 41 : favoriser l'égalité d'accès aux soins, mettre en oeuvre une offre de santé graduée et complémentaire, et enfin mutualiser et optimiser les ressources.*

# UN PARTENARIAT ÉTENDU AU DOMAINE BIOMÉDICAL

## *Le biomédical en quelques mots*

A la différence des Services techniques qui s'occupent de l'infrastructure et du bâtiment, l'équipe du Biomédical travaille sur le matériel médical en lien avec le patient (tables opératoires, pousse seringues, moniteurs, ventilateurs, colonnes vidéos...) soit 5 200 équipements au total au CH Simone Veil de Blois.

L'équipe blésoise est composée d'un référent pour chacun des domaines du monitorage, de la ventilation, des incubateurs autour du bébé, et du bloc opératoire.

## *Des missions complexes et variées*



Le technicien biomédical joue un rôle de prestataire de service en matière de maintenance-curative-préventive-contrôle qualité, avec notamment :

- > la gestion de l'ensemble du parc des dispositifs médicaux, de l'achat à la réforme en passant par la maintenance ;
- > les achats en lien avec la Cellule Territoriale des Marchés et Contrats ;
- > la formation des professionnels des services de soins pour l'utilisation du matériel, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formations complémentaires.

## *Un développement de l'activité biomédicale sur le territoire de santé*

La mise en oeuvre du Groupement Hospitalier de Territoire «Santé 41» permet au service Biomédical d'offrir ses services au Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay.

Désormais, **une technicienne du CHB se déplace tous les jours à Romorantin** afin de maintenir les dispositifs médicaux des CH de Romorantin et Selles sur Cher.

# UNE ÉVALUATION PROGRAMMÉE

Réalisée à 3, 6 et 12 mois, une évaluation permettra aux équipes médicales et administratives des deux établissements d'échanger sur les points forts et les points à améliorer pour une meilleure prise en charge des patients dans le cadre d'un modèle médical et économique équilibré.

Si le nombre de patients vus en consultations avancées augmente ensuite de façon significative, les temps de présence des praticiens au Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay pourront être revus à la hausse en accord entre les deux parties signataires.